



# **CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU CAMBRESIS**

L'équilibre et la solidarité entre le rural et  
l'urbain :  
une ambition pour un territoire en progrès

Décembre 2003

# Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>2</b>
<b>FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PAYS ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION</b>	<b>5</b>
Le Comité de Pilotage	5
Le Conseil de Développement	5
Le Groupe Technique de Suivi	6
<b>PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DU CAMBRESIS</b>	<b>7</b>
<b>LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CAMBRESIS</b>	<b>9</b>
Un consensus qui résulte d'une diversité de contributions qui constituent des gages de réussite pour la mise en œuvre :	9
Un consensus qui repose sur la prise de conscience de l'intérêt d'un projet global de Pays :	10
Un consensus sur une finalité : le développement local axé sur la solidarité entre le rural et l'urbain.	10
<b>ORIENTATION I</b>	<b>12</b>
<b>REUNIR LES CONDITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI</b>	<b>12</b>
<b>Axe 1 : Disposer d'une offre foncière et immobilière attractive sur l'ensemble du territoire</b>	<b>14</b>
Mesure 1-1 : Proposer une offre foncière pour les zones d'activité industrielle à vocation exogène	14
Mesure 1-2 : Proposer une offre foncière d'intérêt local	14
<b>Axe 2 : Maintenir un tissu économique diversifié</b>	<b>15</b>
Mesure 2-1 : Développer et consolider trois secteurs stratégiques moyens	15
Mesure 2-2 : Compléter l'approche sectorielle avec des dispositifs permettant de consolider le tissu économique existant et de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises	16
<b>Axe 3 : Disposer de l'environnement favorable en terme de services, d'infrastructures et d'emplois</b>	<b>18</b>
Mesure 3-1 : Accroître l'accessibilité et la connexion du territoire aux réseaux de communication	18
Mesure 3-2 : Améliorer les services aux entreprises	19
Mesure 3-3 : Adapter le bassin d'emploi aux caractéristiques du tissu économique local	19

<b>ORIENTATION II</b>	<b>22</b>
<b>AMELIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS</b>	<b>22</b>
<b>Axe 4 : Surmonter les handicaps</b>	<b>23</b>
Mesure 4-1 : Améliorer l'état sanitaire	23
Mesure 4-2 : Lutter contre les exclusions et la précarité grâce à des actions d'insertion sociale et professionnelle	24
<b>Axe 5 : Surmonter les disparités d'accès aux services pour une offre de qualité dans tout le Cambrésis</b>	<b>26</b>
Mesure 5-1 : Conserver les services publics et les services de proximité, comme source d'animation de la vie locale, en particulier en milieu rural	26
Mesure 5-2 : Mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) à la portée et au service de chaque citoyen.	27
Mesure 5-3 : Généraliser au niveau du Pays du Cambrésis les dispositifs socio-éducatifs insuffisamment répandus	28
Mesure 5-4 : Améliorer les conditions de vie des personnes âgées en développant sur la totalité du territoire une offre de services adaptée	28
Mesure 5-5 : Améliorer la qualité des déplacements dans le Cambrésis	29
<b>Axe 6 : Développer une politique culturelle et sportive ambitieuse en particulier à destination des jeunes</b>	<b>30</b>
Mesure 6-1 : Mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse	30
Mesure 6-2 : Définir et mettre en œuvre une politique éducative et sportive	31
Mesure 6-3 : Intervenir auprès de l'enfance et la jeunesse	31
Mesure 6-4 : Soutenir les actions du milieu associatif, levier de développement social et culturel	32
<b>ORIENTATION III</b>	<b>34</b>
<b>DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU CAMBRESIS</b>	<b>34</b>
<b>Axe 7 : valoriser la qualité de l'environnement rural et urbain</b>	<b>35</b>
Mesure 7-1 : Réduire les séquelles du passé et anticiper le traitement des déchets	35
Mesure 7-2 : Valoriser l'environnement et le cadre de vie rural et urbain	37
Mesure 7-3 : Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions	38
<b>Axe 8 : Améliorer la qualité du logement et l'habitat, facteurs majeurs d'attractivité</b>	<b>39</b>
Mesure 8 : Définir et mettre en œuvre une politique concertée du logement et de l'habitat dans le Cambrésis	39
<b>Axe 9 : Favoriser le développement touristique et la promotion du territoire</b>	<b>41</b>
Mesure 9-1 : Développer le potentiel touristique	41
Mesure 9-2 : Coordonner l'offre touristique et la promotion du Cambrésis	42
<b>DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES POUR LA REUSSITE DU PROJET ET POUR ANTICIPER LES ENJEUX FUTURS</b>	<b>44</b>
Mesure A : Renforcer les structures intercommunales	44
Mesure B : Organiser et développer les compétences techniques dans le Cambrésis	44
Mesure C : Réaliser des partenariats avec les territoires voisins	46

## **ANNEXE 1 :**

### **LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ELARGI**

**Comité de Pilotage local à titre délibératif :**

**Représentants de l'Etat, de la Région et du Département :**

**Comité de Pilotage local à titre consultatif :**

**Groupe de suivi technique :**

## **ANNEXES 2 :**

### **LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU CAMBRESIS**

**Collège des organismes de pays**

**Collège des collectivités locales**

**Collège des institutions socio-économiques**

**Collège des associations**

**Collège des personnalités**

**Partenaires institutionnels**

## **ANNEXE 3**

### **ABREVIATIONS ET SIGLES**

## **Fonctionnement des instances du Pays et organisation de la concertation**

### **Le Comité de Pilotage**

Le Comité de pilotage est composé des représentants des Communes et des Intercommunalités du Cambrésis (voir composition en annexe). Il est l'organe de décision du Pays du Cambrésis, chargé de définir les objectifs, de valider les orientations et de suivre les travaux en cours.

### **Le Conseil de Développement**

Le Conseil de développement, instance de proposition, est composé de cinq collèges :

- **Le collège « Institutions et partenaires associés »**
- **Le collège des organismes de Pays**
- **Le collège « Socio-économique »**
- **Le collège « Vie culturelle et associative »**
- **Le collège « Personnes qualifiées »**

Le Conseil de développement est chargé de préparer le Diagnostic de Territoire et la Charte de Développement et de proposer des axes de réflexions et d'interventions. Pour cela, le Conseil de Développement a organisé une phase de concertation ouverte à l'ensemble de la population du Cambrésis. Cette participation s'est déroulée en deux phases de réunions :

- la première pour l'élaboration du diagnostic de décembre 2002 à janvier 2003,
- la seconde pour l'élaboration du projet de Charte d'avril à mai 2003,

La concertation s'est organisée en Groupe de Travail Thématique, autour des sujets suivants :

- Aménagement du Territoire « Transport et infrastructures de communication »
- Aménagement du Territoire « Logement/Habitat et Environnement »
- Enjeux de Société « Développement Local – Santé Sociale »
- Enjeux de Société « Emploi, formation, insertion »
- Services à la Population
- Activités Economiques

## **Le Groupe Technique de Suivi**

Le GTS associe le chef de projet Pays et les référents techniques des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département).

Le GTS défini dans le cadre des projets de territoire a été reconduit pour le Pays du Cambrésis. Il a permis de prendre du recul par rapport à la méthodologie et aux travaux réalisés, de recadrer l'activité et de discuter avec les partenaires les modalités d'application concrètes de la Charte.

## Présentation du Territoire du Pays du Cambrésis

D'une population totale de 162 806 habitants (INSEE : RP 99) pour un territoire de 90 158 ha, le Cambrésis a une densité de 176 hab. /km<sup>2</sup>. Inférieure à la densité régionale (328 hab/km<sup>2</sup>), elle est toutefois nettement supérieure à la moyenne nationale et à celle des territoires voisins, de l'Aisne ou de la Somme.

### Liste des intercommunalités adhérentes au Pays du Cambrésis

Intercommunalités	Description
Communauté d'Agglomération de Cambrai	Président : M. Legendre Date de Création : 1992 Siège : Cambrai Population : 62 255 Nbre de Communes : 23 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, voirie communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, pompiers – sécurité civile, développement de l'enseignement supérieur
Communauté de Communes du Caudrésis	Président : M. Devaux Date de Création : 2006 Siège : Caudry Population : 33 150 Nbre de Communes : 18 TPU : non Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements scolaires, culturels et sportifs
Communauté de Communes du pays du Solesmois	Président : M. Cattet Date de Création : 1994 Siège : Solesmes Population : 15 130 Nbre de Communes : 15 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements culturels, sportifs et éducatifs, voirie, transport, tourisme, personnes âgées, politique de la jeunesse, politique de la petite enfance,
Communauté de Communes du Pays de Matisse	Président : M. Siméon Date de Création : 1993 Siège : Le Cateau-Cambrésis Population : 11 866 Nbre de Communes : 7 TPU : non Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique sociale, culturelle et éducative
Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis	Président : M. Lemaire Date de Création : 1993 Siège : Bertry Population : 6 855 Nbre de Communes : 8 TPU : non Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements sportifs et culturels
Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis	Président : M. Gamez Date de Création : 1993 Siège : Cuvillers Population : 4 492 Nbre de Communes : 10 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace, protection et mise en valeur de l'environnement, animations éducatives, culturelles et sportives

Communauté de Communes du Sud Cambrésis	Président : M. Dosière Date de Création : 1992 Siège : Troisville Population : 3 182 Nbre de Communes : 6 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, voirie d'intérêt communautaire, politique du logement social, élimination et valorisation des déchets, équipements sportifs et culturels, environnement, aide à l'équipement des bâtiments communaux.
Communauté de Communes de Sensescaut	Président : M. Charlet Date de Création : 1993 Siège : Paillencourt Population : 3 285 Nbre de Communes : 6 TPU : non Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, voirie communautaire
Communauté de Communes de la Vacquerie	Président : M. Machut Date de Création : 1993 Siège : Banteux Population : 4 879 Nbre de Communes : 5 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, équipements sportifs
Communauté de Communes de Haute Sambre Bois l'Evêque	Président : M. Dufrenne Date de Création : 1993 Siège : Le Pommereuil Population : 2 068 Nbre de Communes : 3 TPU : non Compétences : aménagement de l'espace, protection et mise en valeur de l'environnement, y compris l'environnement social, culturel, sportif et socio-éducatif
Communauté de Communes de Vinchy	Président : M. Duchemin Date de Création : 1993 Siège : Les Rues-des-Vignes Population : 1 789 Nbre de Communes : 3 TPU : non Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, enseignement scolaire, sportif et éducatif
Communauté de Communes de l'Enclave	Président : Mme Duchemin Date de Création : 1993 Siège : Mœuvres Population : 984 Nbre de Communes : 3 TPU : oui Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, eau et assainissement, enseignement scolaire et sportif, centre aéré

Deux communes restent indépendantes et représentent 5 860 habitants, soit 2.3 % de la population du Pays du Cambrésis. Il s'agit de :

- Avesnes lez Aubert,
- Villers Outréaux.

Source : recensement de la population INSEE – 1999 / Population avec double compte

↳ Liste des intercommunalités mise à jour en septembre 2006.

## **Les principes fondateurs de la démarche de développement durable dans le Cambrésis**

La présente Charte découle d'une diversité d'intervenants qui ont pris conscience de l'intérêt d'un projet global à l'échelon du Cambrésis dont la finalité est un développement durable visant à promouvoir la complémentarité entre les espaces ruraux et les pôles urbains.

L'objectif est de faire du développement à partir d'une exploitation adéquate des ressources du Cambrésis, en favorisant les hommes et les initiatives. La réflexion et la coordination à l'échelle d'un territoire cohérent constituent une nécessité pour éviter une marginalisation du Cambrésis, dans le cadre du développement régional.

### **Un consensus qui résulte d'une diversité de contributions qui constituent des gages de réussite pour la mise en œuvre :**

- Les projets de Territoires : la démarche de développement local est engagée sur les territoires de « Cambrai – Haut Escaut », du « Caudrésis » et du « Catésis » depuis quelques années. Ces territoires ont signé avec les partenaires institutionnels des Contrats de Développement et sont actuellement en phase de mise en œuvre de leur programme d'actions. Un autre projet de territoire est en cours de réflexion : celui de la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, qui ne fera pas l'objet d'une contractualisation spécifique dans le contexte législatif actuel. Le Pays du Cambrésis a profité de l'expérience acquise par les élus et les techniciens de ces territoires.
- Les organisations qui préfigurent la démarche de Pays : Tourisme en Cambrésis, Cambrésis Développement Economique, la Mission Locale, le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)... Ces initiatives ont permis une réflexion et des actions communes à l'échelle du Cambrésis sur des thématiques spécifiques.
- Le groupe de 300 personnes qui, à travers les groupes de travail thématiques ont apporté leurs contributions et ont démontré le besoin d'échanger, de partager les réflexions et les savoir-faire, de rechercher le consensus dans les propositions. Cette phase de concertation a révélé le dynamisme des associations dans le Cambrésis : outre la qualité de leurs actions socio-éducatives, auprès des plus jeunes, dans les communes rurales..., les représentants de certaines d'entre elles se sont révélés actifs et constructifs dans la démarche d'élaboration de la Charte. La Chambre d'Agriculture a également réuni régulièrement un groupe d'agriculteurs du Cambrésis afin de contribuer à la réflexion.

- Le groupe de techniciens de Pays : depuis janvier 2002, un groupe de réflexion et de travail s'est réuni tous les mois associant les techniciens travaillant sur différents thèmes du développement. Ce groupe s'est enrichi progressivement de nouveaux membres. Il a contribué activement à l'élaboration et à la rédaction du diagnostic de territoire et de la Charte de Développement du Pays du Cambrésis.



### **Un consensus qui repose sur la prise de conscience de l'intérêt d'un projet global de Pays :**

- L'intérêt de la mise en avant des atouts de chaque territoire pour un meilleur service aux habitants et avec la préoccupation d'économies d'échelle.
- L'intérêt de pouvoir collectivement soutenir les projets de chaque collectivité, en adéquation avec l'esprit de la Charte.
- La conscience de la transversalité de certains projets sensibles comme le logement et l'habitat, le transport, l'environnement : chaque action mise en œuvre dans un domaine a des répercussions et des conséquences sur les autres.
- La capacité du territoire à anticiper les enjeux futurs du développement.
- Le respect des compétences de chaque institution, à chaque échelle de décision.



### **Un consensus sur une finalité : le développement local axé sur la solidarité entre le rural et l'urbain.**

Constatant que la dualité entre le rural et l'urbain n'est plus valide aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des modes de vie, du fonctionnement économique et territorial, le Cambrésis découvre que sa mixité constitue un atout exceptionnel qu'il faut valoriser.

Le choix d'un développement « mixte » du territoire est donc lié, non seulement à une volonté de solidarité, mais surtout à la prise de conscience de l'atout que constitue cette imbrication du tissu urbain dans un environnement rural de qualité. Les qualités respectives de chacun des territoires du Cambrésis constituent la force et la diversité de l'offre territoriale.

Ce projet résulte de la recherche d'un développement équilibré autour de trois grandes ambitions :

- Un développement économique indispensable pour asseoir les progrès du territoire : l'efficacité économique dans tout le Cambrésis comme levier de développement local.

- Une cohésion sociale : le Cambrésis a une identité forte liée à son histoire et à son territoire qui constitue un ciment entre les habitants. On constate cependant un accès inégal aux services et à la culture, ainsi que de profonds handicaps. L'objectif est de rechercher une plus grande solidarité entre pôles urbains et communes rurales pour favoriser le développement et les initiatives dans tout le cambrésis.
  
- La préservation et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie rural et urbain. Le Cambrésis se distingue des territoires voisins du nord par une faible densité d'occupation, une économie agricole représentative, un patrimoine rural de qualité. Dans un contexte d'évolution des modes de vie, le Cambrésis peut et doit jouer la carte de la qualité de vie.



La complémentarité entre les communes rurales et les pôles urbains constitue la clef de réussite du développement local.

## **Orientation I**

### **Réunir les conditions pour le développement de l'économie et de l'emploi**

Le Cambrésis a été durement touché, depuis une trentaine d'année, par les restructurations industrielles (fermetures d'usines, réduction d'effectifs...), notamment dans les domaines du textile. D'une forte tradition industrielle, en particulier en milieu rural, le Cambrésis souffre des nouvelles « règles » de concurrence internationale. La mutation économique est difficile à accepter au regard d'un passé industriel dynamique et riche.

Les conséquences se constatent aujourd'hui avec un taux de chômage de plus de 11%, ce qui correspond à environ 10.000 chômeurs dont 5.000 en situation difficile. Le secteur industriel de la broderie continue à éprouver d'importantes difficultés.

Cependant des atouts existent, en témoigne la baisse du taux de chômage de 4 points sur 4 ans. Le Cambrésis dispose en effet, dans sa partie ouest, d'une situation géographique exceptionnelle avec le croisement des autoroutes qui a attiré de nombreuses entreprises ces dernières années ; d'autre part, le territoire s'est doté d'une stratégie de développement économique exogène en créant Cambrésis Développement Economique qui associe les collectivités locales et la CCI.

La poursuite du redressement du Cambrésis doit se faire avec la volonté de maintenir et de créer des entreprises, donc des emplois sur la totalité du territoire, or, les zones rurales et plus particulièrement, l'Est et le Sud de l'arrondissement souffre d'un manque d'accessibilité. Les acteurs locaux souhaitent que l'Etat, la Région Nord-Pas-de-Calais et le Département du Nord prennent la mesure du retard et de ses conséquences en matière d'emploi sur une très grande partie du territoire.

Le territoire a exprimé la poursuite de plusieurs axes stratégiques afin d'accompagner le renouveau de l'accessibilité constatée :

- La recherche d'investisseurs extérieurs, (le développement exogène) est essentielle pour permettre la création de nouveaux emplois qui compenseront ceux qui disparaîtront dans les secteurs fragiles et réduire le taux de chômage. Les nouvelles entreprises sont d'autant plus importantes que leur activité se limite à leur cœur de métier et qu'elles permettent des opportunités à des entreprises locales ou nouvelles de sous-traitance dispersées sur l'arrondissement. Une des clefs du développement exogène repose sur une offre foncière de qualité.

- La recherche d'un tissu économique diversifié et répartie dans tout le Cambrésis afin de limiter localement les risques de crise sectorielle que connaît périodiquement l'économie. Cet objectif se traduit par un accompagnement fort sur les secteurs de l'agro-alimentaire, de la logistique et du textile mais aussi par une volonté de maintenir et développer le tissu diversifié existant.
- La recherche d'un environnement favorable en terme de services aux entreprises et d'emplois.

En terme de perspectives, le projet du Cambrésis doit prendre en compte le projet de canal à grand gabarit dont la réalisation aurait une incidence forte sur le développement économique local en renforçant l'attractivité logistique de ce secteur.

## **Axe 1 : Disposer d'une offre foncière et immobilière attractive sur l'ensemble du territoire**

Le Cambrésis ne dispose pas d'une offre foncière suffisante pour répondre à ses objectifs de développement économique. La récente étude de l'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement (ORHA) met en évidence la faible disponibilité ainsi que la faible influence des zones d'activité sur l'économie locale par rapport à d'autres territoires.

Par ailleurs, on rappellera le potentiel foncier que représente la zone de Niergnies (du fait de son importance, de sa situation géographique vis-à-vis de l'Est Cambrésis et de sa desserte par le contournement) sur laquelle il existe aujourd'hui un projet de centre national de lutte contre le terrorisme. La définition finale de ce projet permettra, le cas échéant, de continuer le développement de la zone.

L'objectif du territoire est de développer une offre foncière et immobilière sur la base d'un schéma de zones d'activités afin de permettre de hiérarchiser les priorités et les financements. Cette réflexion doit prendre en compte l'enjeu de la gestion économe de l'espace compte tenu de la richesse du sol pour l'activité agricole.

La stratégie s'appuiera sur :

### Mesure 1-1 : Proposer une offre foncière pour les zones d'activité industrielle à vocation exogène

Le développement de pôles forts à l'Ouest de l'arrondissement est primordial : ils sont les moteurs, capables d'induire des retombées sur le tissu économique et l'emploi de l'arrondissement. L'enjeu est d'être en mesure d'attirer les investissements extérieurs qui recherchent en priorité la proximité de l'autoroute.

L'objectif est aussi de développer des zones d'activité structurantes en bord de voie d'eau à Cambrai. Dans l'optique de la réalisation de Seine-Nord, l'opportunité d'une desserte Seine-Nord à Cambrai est à étudier avec VNF, avec par ailleurs une réflexion sur la création de plateformes multimodales dans le secteur.

### Mesure 1-2 : Proposer une offre foncière d'intérêt local

Ces zones doivent mailler le territoire et permettre de mieux répartir l'offre d'emplois. Elles sont complémentaires des précédentes, leur vocation est de pouvoir accueillir les développements de sous-traitant des entreprises qui s'implantent à l'Ouest et qui externalisent les activités en dehors de leur métier.

Ces zones doivent également permettre de fixer des entreprises qui souhaitent quitter le tissu urbain.

Enfin, elles devraient permettre de favoriser la création locale d'entreprises en les accueillant. Elles n'ont cependant de sens que si les infrastructures routières correctes maillent le territoire.

## **Axe 2 : Maintenir un tissu économique diversifié**

Le tissu économique du Cambrésis est varié, il découle de son histoire et de la capacité locale à l'initiative. Cette diversité constitue un gage de stabilité pour l'avenir, en opposition à une stratégie « mono industrielle » qui fragiliserait le territoire et le rendrait plus dépendant des évolutions économiques imprévisibles.

L'objectif est de consolider cette diversité.

### Mesure 2-1 : Développer et consolider trois secteurs stratégiques moyens

L'accessibilité de l'ouest du Cambrésis, la présence d'une agriculture dynamique dans l'arrondissement, une industrie textile qui continue à faire la notoriété du Cambrésis sont les considérations sur lesquelles s'appuie le choix de retenir trois secteurs stratégiques.

#### **L'industrie agroalimentaire**

La présence forte de l'activité agricole justifie le renforcement d'une industrie agroalimentaire fortement présente et qui pourrait s'appuyer :

- sur le développement de liens entre l'agriculture et l'industrie agroalimentaire favorisant l'utilisation des productions agricoles locales,
- sur les formations spécialisées dispensées à l'université (création récente d'un Master) et par la recherche menée au sein du CITIA, voire ultérieurement sur une pépinière d'entreprises,
- sur la recherche d'une cohérence entre les outils d'innovation et de transfert technologique que sont le CITIA à Cambrai et ADRIANORD à Arras

#### **La logistique**

Dans le contexte d'une tendance à la désindustrialisation, les implantations d'entreprises logistiques sont des opportunités qu'il faut impérativement saisir pour développer l'emploi.

Il se trouve que le Cambrésis dispose d'atouts exceptionnels pour développer ce secteur.

Si, au même titre que les autres territoires du Nord-Pas-de-Calais, il bénéficie d'une localisation avantageuse au cœur d'un territoire compris entre Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam avec des ports et des aéroports de dimension internationale, il bénéficie en outre d'un carrefour autoroutier qui lui permet d'irriguer un marché de plus de 70 millions d'habitants en moins de trois heures.

A travers son agence de développement économique, les acteurs locaux ont fait de la logistique une priorité. L'attente de cet objectif est conditionnée par l'offre foncière jouxtant les autoroutes.

#### **Le textile**

**Ce secteur qui représente environ 3.800 emplois industriels, soit 30% de l'activité industrielle globale du Cambrésis est très diversifié entre la broderie, la dentelle, le textile technique, l'ennoblissement, la confection. L'évolution a été brutale puisqu'il a perdu 50% de ses effectifs depuis 1989, les perspectives d'avenir diffèrent d'un secteur à**

## **l'autre du fait d'une délocalisation amiable liée à l'importance plus ou moins forte du coût de la main d'oeuvre.**

Les orientations prises par les acteurs locaux visent à permettre aux entreprises de s'adapter à ce nouveau contexte. Il y va de la survie de nombreux emplois. L'accompagnement du partenariat Etat – Région – Département afin d'accompagner les initiatives locales est fondamental.

Il s'agit de soutenir CAMBRAI-TEXTILE avec l'organisation de la présence des PME dans les foires internationales, le développement d'une labellisation avec la «Griffe de CAMBRESIS », le financement d'un club de veille technologique qui ouvre l'évolution vers d'autres produits. Il s'agit de faire face aux préoccupations de formation du personnel avec FORMINTER.

Enfin, il s'agit de faire face aux difficultés d'un secteur entier qu'est celui de la Broderie, confronté à la délocalisation et à l'exigence d'investissement capitalistique incompatible avec la taille de nombreuses entreprises artisanales.

Parallèlement à la mobilisation de moyens pour permettre la reconversion d'emplois frappés par une crise plus diffuse mais aussi ravageuse que celle qui fait suite à des fermetures comme METALEUROP, le Système de Production Localisé mis en œuvre par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce devra continuer à être soutenu par les partenaires afin d'assurer la survie d'entreprises considérées comme viables.

*Mesure 2-2 : Compléter l'approche sectorielle avec des dispositifs permettant de consolider le tissu économique existant et de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises*

### **Consolider le tissu économique existant :**

- Le Cambrésis a la chance d'accueillir des établissements de renommée mondiale. Il est essentiel de fournir à ces entreprises le cadre permettant de « pérenniser » leurs implantations locales en répondant à leur attente en matière d'infrastructures, d'environnement, de formation. En dehors de ces entreprises de grande taille, le Cambrésis dispose d'un tissu de P.M.E. performant et extrêmement diversifié qui partage les mêmes attentes.
- La volonté de maintenir et de développer les commerces répond au double souci de rendre attractif les centres-villes et de disposer de commerces de proximité en zones rurales. A cet égard, une réflexion est en cours pour mettre à profit le FISAC afin de répondre efficacement aux attentes des acteurs locaux et mobiliser des fonds. L'action de Cambrésis-Vitrines va en ce sens en attribuant des prêts bonifiés aux commerçants qui souhaitent embellir leurs vitrines.
- La préservation du tissu économique suppose que puisse également se maintenir et se développer un artisanat diversifié. A cet égard, des opérations de rénovations urbaines pourraient profiter aux artisans locaux ainsi que les retombées du tourisme.

- La préservation et le bon fonctionnement des exploitations agricoles en favorisant le développement d'activités de production et de transformation, encourager la diversification des activités et le développement de l'agro-tourisme.

### **Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises :**

#### *En identifiant de nouveaux secteurs de gisements d'emplois*

Le tourisme se présente comme une réelle source qui peut s'appuyer sur l'artisanat local, l'agro-tourisme, le musée Matisse, l'Abbaye de Vaucelles, les musées... Le Cambrésis s'est investi depuis 4 ans en créant Tourisme en Cambrésis qui relève déjà quelques 300 emplois dans ce secteur.

A la suite d'un diagnostic, un schéma de développement sur 3 ans a été élaboré qui interpelle les partenaires sur leur concours en matière de financement. Cette thématique peut être un vecteur de développement d'emploi en milieu rural à travers l'agro-tourisme, l'accueil à la ferme, les fermes auberges ou pédagogiques. Elle peut contribuer à favoriser le développement dans les communes rurales, qui est un objectif fort du Pays.

#### *En favorisant la création d'entreprises :*

Si on observe une tendance nette à l'amélioration depuis quelques mois, le taux de création dans le Cambrésis demeure inférieur à celui observé régionalement, lui-même inférieur au taux national, il est donc essentiel que les acteurs se mobilisent et que les aides en la matière le soient également.

Il s'agit des actions des acteurs locaux, que sont les Chambres Consulaires et l'association Espace (antenne de Douai-Cambrai) dans le cadre du plan local de création et de transmission d'entreprises (PLTCE) qui vise à accompagner les créateurs potentiels.

Il s'agit d'aides de financements comme celles accordées par Cambrésis-Initiative qui peut faire plus si les ressources des collectivités locales et du partenaire régional le permettent.

Il s'agit de développer les nouvelles dispositions législatives concernant le capital risque en vue de développer ces créations.

Enfin, il s'agit de permettre à certains créateurs de disposer d'un environnement logistique à travers une ruche d'entreprises.

### **Axe 3 : Disposer de l'environnement favorable en terme de services, d'infrastructures et d'emplois**

L'objectif est de créer un environnement propice au développement des activités économiques.

#### Mesure 3-1 : Accroître l'accessibilité et la connexion du territoire aux réseaux de communication

Le maintien et le développement économique dans l'Est Cambrésis sont conditionnés par la prise en compte d'un lourd handicap dû à l'inexistence d'investissements durant ces dernières années sur le territoire.

Il est essentiel que Cambrai joue son rôle de nœud routier principal du Cambrésis dans le but d'améliorer l'irrigation de l'ensemble du territoire. Pour cela, le contournement de Cambrai doit permettre un accès à l'autoroute évitant la traversée de Cambrai, il y va de la pérennité à terme d'importantes entreprises du Caudrésis et du Catésis. Il importe que ce contournement se prolonge par une RN 43 améliorée à 4 voies sur une grande partie notamment de Cauroir à Beauvois comme ceci a été exprimé par les élus depuis plusieurs années. Il importe également que l'accès à Arras et à Marquion via la RD 939 soit amélioré : compte tenu notamment des relations socio-économiques entre les deux territoires, de la présence de la gare TGV et du projet de canal à grand gabarit Seine Nord.

Il est essentiel que le contournement du Cateau traversé par la N 43 avec un trafic de poids lourds en augmentation, un flux touristique engendré par son Musée en centre-ville, voit le jour.

Enfin il est aussi essentiel de disposer en complément de l'axe Est-ouest (contournement de Cambrai – RN 43 – contournement du Cateau) d'un axe Nord-sud permettant l'irrigation de l'Est du Cambrésis (Solesmois, Catésis et Caudrésis). L'objectif est de faciliter l'accessibilité de ces territoires à Valenciennes et St Quentin ; et de réduire les nuisances liées au trafic de poids lourds et à l'augmentation des déplacements domicile-travail dans cette zone (saturation et dangerosité des axes). Il importe d'améliorer les axes Solesmes-Valenciennes (RD 958), Le Cateau-Solesmes (RD 955) et Caudry-Solesmes (RD 45 et 113).

Ces revendications sur lesquelles s'appuie le devenir du Cambrésis pourraient faire l'objet d'une hiérarchisation en terme de priorité sur la base des comptages en cours de réalisation par la DDE et le Conseil Général du Nord, et bien entendu les extrapolations que les élus pourraient faire ; l'étude du faisceau Nord – Sud dans le cadre du schéma routier départemental devrait permettre d'avoir une visibilité des développements des infrastructures et de répondre à une attente forte des décideurs économiques.

#### **Améliorer l'accessibilité ferroviaire**

Les enjeux ont été identifiés tant pour améliorer les déplacements intra-cambrésis que les liaisons avec Lille et Paris.

Le développement du fret et en particulier les possibilités de branchement ouvrent des perspectives à certaines zones d'activité.

L'étude « Transports » menée dans le cadre du Pays du Cambrésis doit déboucher prochainement sur des recommandations en la matière.

### **Valoriser l'existence d'un réseau fluvial**

Une infrastructure fluviale performante représente l'opportunité de créer des zones d'activités en bord de voie d'eau, permettant une diminution du trafic routier.

#### *Mesure 3-2 : Améliorer les services aux entreprises*

Pour favoriser le développement et la création d'entreprises, le Cambrésis se donne pour objectif de développer les services indispensables.

Dans le domaine du TIC et du haut débit, il s'agit de fournir un accès à très haut débit sur chaque zone industrielle artisanale ou commerciale.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante et un nouveau planning de réalisation est attendu de France Télécom, qui a été informée des moteurs prioritaires en ce domaine.

Il s'agit plus généralement de favoriser le développement d'ensembles de services créateurs d'emplois notamment dans le tertiaire, les Chambres Consulaires se mobilisent en ce sens.

#### *Mesure 3-3 : Adapter le bassin d'emploi aux caractéristiques du tissu économique local*

Le développement de l'activité économique a comme objectif final la réduction du chômage dans le Cambrésis ; autrement dit, ce dynamisme économique doit profiter aux habitants du Cambrésis. Pour concrétiser cette ambition, le territoire doit accroître la qualité du bassin d'emploi, afin de répondre aux attentes des entreprises locales grâce à :

- La formation,
- L'aide pour le retour à l'emploi.

### **La formation**

La formation constitue un enjeu stratégique pour le Cambrésis à la fois pour permettre aux habitants de développer leurs compétences et de trouver localement les cursus qui répondent à leurs aspirations, à la fois pour permettre aux entreprises de s'appuyer sur un bassin d'emploi de qualité, adapté à leurs attentes.

La capacité du Cambrésis à former localement constitue un gage de réussite future. Deux axes de travail se dessinent, concernant la formation générale et professionnelle :

- La formation supérieure grâce au renforcement du pôle universitaire de Cambrai : enjeu majeur pour le développement du Cambrésis.
- La formation continue

Le développement du pôle universitaire de Cambrai est un objectif pour tout le Cambrésis. Il doit permettre de répondre aux mieux aux besoins du territoire quant aux formations

supérieures. Il doit permettre de former des cadres et des techniciens supérieurs en adéquation avec le marché de l'emploi local. Il répond aussi à la nécessité de proposer aux habitants du Cambrésis des formations universitaires correspondant à leurs objectifs professionnels et lutter ainsi contre l'émigration des jeunes.

Ce centre universitaire compte plus de 700 étudiants pour des formations professionnelles (I.U.T, O.E.P, I.U.P).

Par ailleurs, il est urgent de renforcer la formation professionnelle, afin de permettre aux habitants du Cambrésis d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers techniques d'aujourd'hui et en particulier ceux existants dans le Cambrésis. L'objectif est de remédier à la carence des personnes qualifiées dans certains secteurs (agriculture, bâtiment, métiers de l'animation). Des actions d'information et de sensibilisation auprès des élèves doivent être menées avec l'appui des trois Chambres Consulaires en liaison avec le C.I.O. L'implantation locale de centres de formation est nécessaire : le Pays du Cambrésis suivra avec attention le projet de CFA (Centre de Formation pour Apprentis).

### **Accompagner efficacement le retour à l'emploi**

Le Cambrésis compte environ :

- 10 000 demandeurs d'emploi soit 10 % de la population active,
- 2 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans,
- un taux de chômage de longue durée important
- un taux de chômage féminin important

Des actions sont en cours dans le Cambrésis, on citera :

- Le Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté (peu ou pas qualifiés),
- La Mission Locale : favoriser le retour à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans,
- Le réseau ICARE mise en place par l'ANPE : favoriser la mise en réseau des acteurs,
- La méthode IOD mise en œuvre par le Conseil Général du Nord : intervention coordonnée sur l'offre et la demande d'emploi,
- Le Comité Local d'Aide au Projet (CLAP) d'arrondissement
- Le GPID (Gestion Prévisionnelle des Implantations et du Développement) : constitue une interface opérationnelle entre les employeurs potentiels et les organismes de retour à l'emploi,
- Les initiatives des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Le Programme Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi (PLDAIE), en cours d'élaboration dans le cadre des actions de préfiguration du Pays du Cambrésis, doit permettre de coordonner et de faciliter les actions en cours dans le cadre d'une stratégie globale pour favoriser l'emploi dans le Cambrésis.

L'objectif général est de permettre de remplir efficacement le rôle d'interface entre les attentes des entreprises et leurs propositions d'embauche ; et les compétences locales et la recherche d'emploi.

**Les EPCI et les Communes**

**Les Chambres consulaires dans leurs domaines respectifs d'intervention**

**Cambrésis Développement Economique**

**Cambrésis Initiative**

**Cambrésis Vitrine**

**La Griffes du Cambrésis**

**Le SPL Broderie**

**Le PLDAIE**

**La Mission Locale**

**Le PLIE**

**Le réseau ICARE**

**Le GPID**

**Les SIAE**

**Tourisme en Cambrésis**

**La déclinaison locale du Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises**

## **Orientation II**

### **Améliorer les conditions et la qualité de vie des habitants**

Si le développement économique est la condition indispensable au développement du territoire, la finalité du progrès reste la personne et plus précisément l'habitant du Cambrésis, à travers son développement personnel, son épanouissement dans un environnement général de qualité.

Le Cambrésis connaît aujourd'hui des difficultés diverses, plus ou moins préoccupantes. Le taux de chômage est encore très élevé, le nombre de bénéficiaires du RMI est en progression, les indicateurs de santé montrent une situation sanitaire alarmante dans l'arrondissement... Les jeunes semblent être les victimes les plus fragiles de cette situation.

Ce constat succinct rappelle les efforts que le territoire doit engager pour permettre aux habitants de vivre dans des conditions de vie acceptables. Il montre également l'importance de permettre aux habitants l'accès aux services (dans tous les sens du terme) afin de faciliter leurs démarches quotidiennes : accès à la culture, aux loisirs, démarches administratives, déplacements, recherche d'emplois, services à la famille...

Cette lutte contre les disparités d'accès aux services, doit concilier le développement de l'attractivité des pôles urbains et la qualité de vie des communes rurales.

La stratégie s'articule autour de trois axes :

- Les acteurs du Cambrésis constatent les lourds handicaps que connaît le territoire, conséquences d'un passé récent difficile. Le développement local ne peut se passer d'interventions fortes de remise à niveau dans les domaines de la santé et de la précarisation des situations familiales et individuelles. Ces enjeux demandent un effort partenarial conséquent, au niveau des moyens humains et financiers à mettre à œuvre.
- L'ambition de cohésion et de solidarité dans le Cambrésis implique de faciliter l'accès aux services sur l'ensemble du territoire. Les interventions identifiées correspondent à une exigence d'équité entre les habitants du territoire, mais aussi d'équité entre les habitants du Cambrésis et ceux des territoires voisins. C'est un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui vise à doter le Cambrésis et ses habitants des moyens pour son propre développement et à favoriser la capacité d'initiative locale. Cet axe induit également un effort de la part des partenaires.
- Enfin, le développement en parallèle d'une politique culturelle et sportive, en particulier auprès des jeunes, contribuera à inverser la tendance actuelle, dans l'optique de préparer l'avenir dans les meilleures conditions en évitant de reproduire la situation actuelle.

## Axe 4 : Surmonter les handicaps

Les difficultés économiques des dernières décennies ont des conséquences sociales et humaines désastreuses dans le Cambrésis. Ces conséquences ont des aspects divers suivant le type de population et les micro territoires de l'arrondissement : la situation n'étant pas égale sur le territoire, des mesures spécifiques et fortes sont mettre à en œuvre.

Ces caractéristiques rapprochent fortement le Cambrésis des secteurs en politique de la ville, excepté la densité de population, sans les ressources financières nécessaires pour les traiter.

L'ambition est de permettre à l'ensemble de la population de vivre dans des conditions décentes (conditions d'hygiène et psychologiques acceptables).

Le Cambrésis a donc besoin d'intervenir fortement sur deux thèmes identifiés comme prioritaires :

- La santé,
- La lutte contre la précarité, par des actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté.

### Mesure 4-1 : Améliorer l'état sanitaire

L'état sanitaire et social du Cambrésis comme le souligne le rapport de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)<sup>1</sup> : « la population de l'arrondissement de Cambrai présente l'état de santé le plus médiocre du territoire étudié. Il y a là, et depuis plusieurs décennies, une concentration de population en grande difficulté du point de vue de la santé, dont la présence a été sous-estimée. L'arrondissement de Cambrai est en grande difficulté sanitaire. »

L'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) illustre la situation locale :

- Mortalité masculine toutes causes : 133 pour le Cambrésis, 127 pour la région NPDC (France = 100),
- Mortalité féminine toutes causes : 130 pour le Cambrésis, 118 pour la région NPDC (France = 100).

Toutefois, il convient de ne pas considérer la situation sanitaire du Cambrésis de façon homogène, et de constater que certaines zones concentrent encore plus fortement les difficultés : des poches où la situation est extrêmement grave, existent en milieu urbain comme en milieu rural.

Il faut considérer que la santé, selon la définition de l'OMS, concerne l'état complet de bien-être de la personne (physique, mental et social), qui ne se résume pas seulement à l'absence de maladie ou d'infirmité.

Les préoccupations concernent aussi bien les conduites et les consommations à risque, la santé des enfants et des jeunes, la santé liée à la précarité, à l'environnement (pollutions de l'eau, de l'air, l'habitat insalubre...), le cancer et les maladies cardiovasculaires ; dont les indicateurs montrent la situation catastrophique du Cambrésis. Elles portent également sur les problèmes sanitaires constatés au niveau national (les dangers de l'obésité et de la « sédentarisation »).

---

<sup>1</sup> « Les Suds du Nord » - ORS Nord – février 2003 : le territoire étudié comprend les arrondissements d'Arras, de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe

Une prise de conscience forte de l'état sanitaire et social du Cambrésis a été faite. Un Programme Territorial de Santé (PTS) est en cours d'élaboration, il est prioritaire pour le Pays d'appuyer sa mise en œuvre en favorisant le partage d'information et la coordination. Le PTS est co-piloté conjointement par le Conseil Général et l'Etat (DDASS), et devrait être décliné de façon opérationnelle en Contrats Territoriaux de Santé dans tout le Cambrésis.

*Mesure 4-2 : Lutter contre les exclusions et la précarité grâce à des actions d'insertion sociale et professionnelle*

Des indicateurs mettent en lumière les difficultés fortes du Cambrésis en matière sociale :

- un taux de chômage encore très élevé, en particulier chez les jeunes, les femmes et pour les chômeurs de longue durée. Cette situation est aggravée dans certains secteurs par l'enclavement, les difficultés de déplacements...
- un nombre de bénéficiaires des minima sociaux.

Le chômage de longue durée a pour conséquence une précarisation économique et sociale de certaines familles, qui se trouvent aujourd'hui en grande difficulté. Une part des habitants du Cambrésis vit dans des situations indécentes, tant d'un point de vue matériel (logement, niveau de ressources...) qu'humain (problème d'insertion sociale et de reconnaissance, difficultés psychologiques...). Ces personnes, estimées à plus 5 000, cumulent les difficultés et sont « sorties » des réseaux sociaux et professionnels traditionnels.

Ce public est identifié :

- les chômeurs : le chômage des jeunes, des femmes, de longue durée
- les personnes en phase d'insertion sociale, dont la situation personnelle exclut un « retour à l'emploi direct » : des mesures spécifiques d'accompagnement social sont nécessaires pour leur intégration.
- Les jeunes en déshérence, en voie de marginalisation (incivilité, comportements à risque...), qui vivent des situations personnelles difficiles et qui sont un facteur perturbateur dans les villes et les villages.

Les enjeux sont identifiés :

- le renouveau du lien social pour les personnes en situation d'exclusion,
- une remise à niveau « technique » (lutte contre l'illettrisme...),
- la réadaptation aux exigences d'une activité professionnelle.

Des animateurs, des travailleurs sociaux, des chargés de missions, sont nécessaires dans le Cambrésis pour répondre à cet enjeu. Des actions sont mises en œuvre dans le Cambrésis, mais elles risquent, même si un effort de concertation et de coordination est en cours, de se révéler insuffisantes.

Dans ce cadre général, la stratégie d'intervention du Pays du Cambrésis se décline en trois points :

- l'accompagnement des actions en cours comme le PLIE et la Mission Locale pour le retour à l'emploi,
- la recherche de solutions innovantes au travers des initiatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, conditionnée par l'appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
- un renforcement des interventions des partenaires sur le territoire.

## **La coordination des actions en cours**

L'efficacité des actions et des dispositifs est conditionnée par une bonne lisibilité de ce qu'on peut attendre des déclinaisons des politiques nationales, régionales et départementales, par la coordination des différents acteurs locaux. L'enjeu est donc de mettre en place des actions spécifiques, s'inscrivant dans une logique d'intervention globale et cohérente.

Cette nécessité apparue dans les groupes de travail a contribué à la mise en place opérationnelle depuis juin 2003 d'un programme local de développement de l'activité, de l'insertion et l'emploi. Son volet « insertion » doit permettre de fournir aux partenaires locaux le cadre favorisant leur coordination et permettant une meilleure efficacité de leurs interventions.

## **Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique**

Les structures (SIAE) interviennent aujourd'hui pour plus de 1000 personnes en insertion (rappel : 10 000 demandeurs d'emplois pour le Cambrésis), il est fondamental de leur permettre de continuer leur activité dans un contexte de baisse des aides de l'Etat.

Leurs expériences et leur savoir-faire peuvent constituer un cadre porteur pour la recherche de solutions innovantes et adaptées au Cambrésis, dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre du PLDAIE, doit se décliner localement le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS). Cette démarche montre la volonté du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais de consolider ce secteur de l'activité économique qui représente 8,5 % des emplois régionaux.

Dans la perspective (cf. ci après) de mise en valeur de l'environnement, du patrimoine rural, ces structures sont susceptibles d'apporter une large contribution, dans le cadre de travaux d'intérêt général. Le projet de mise en valeur des berges de l'Escaut peut à cet égard, servir d'exemple.

## **Une implication plus forte de la part des partenaires**

La situation du Cambrésis implique des interventions fortes qui ne peuvent se limiter aux mesures traditionnelles et ni aux politiques de droit commun. Le Cambrésis vit une situation d'urgence sociale, sur laquelle il est nécessaire d'intervenir avec des dispositifs et des moyens (humains et financiers) exceptionnels.

Les acteurs locaux du Cambrésis s'engagent dans un processus ambitieux et difficile, qui portera réellement ses fruits si les partenaires apportent un appui humain, technique et financier important pour soutenir et accompagner ces initiatives locales.

## **Axe 5 : Surmonter les disparités d'accès aux services pour une offre de qualité dans tout le Cambrésis**

On constate dans le Cambrésis de grandes disparités d'accès aux services. Ces disparités sont d'ordre divers, mais constituent un véritable handicap pour le développement local et pour le bien être des habitants. Le niveau inégal de l'offre de services (publics et privés) dans tous les domaines est accentué par l'enclavement de certaines zones de l'arrondissement.

Cet axe se décline en interventions sur des enjeux clairement identifiés :

- Une équité quant à l'accès aux services publics et aux services de proximité, dans l'optique de conserver une vie sociale animée dans tous les villes et villages du Cambrésis,
- La nécessité permettre aux habitants de maîtriser les outils d'aujourd'hui, au travers l'équipement du Cambrésis en haut débit et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication,
- La généralisation des dispositifs socio-éducatifs, pour permettre aux jeunes d'accéder aux loisirs, de faciliter leur épanouissement et leur offrir une ouverture nouvelle,
- L'anticipation des évolutions démographiques, pour aider les personnes âgées à vivre dans des conditions décentes.

L'enjeu des déplacements se dégage comme transversal, pour faciliter justement cet « accès ».

Enfin, cet axe ne serait pas complet si, comme préalable à chacune des actions qui seront menées, une réflexion n'est pas menée afin de trouver des solutions quant à l'accès des personnes à mobilité réduite (personnes âgées et personnes handicapées) à ces services.

*Mesure 5-1 : Conserver les services publics et les services de proximité, comme source d'animation de la vie locale, en particulier en milieu rural*

La vie locale est intimement liée à la présence de services, qu'ils soient publics ou privés. Les acteurs locaux et en particulier les élus, ont exprimé leurs craintes de voir disparaître ces services dans le Cambrésis et dans leurs villages, synonyme de perte d'attractivité pour le territoire en particulier en milieu rural, de disparition progressive de l'animation, voire de diminution lente mais inéluctable de la population villageoise.

Il est primordial de rappeler que malgré son image de territoire rural, lié à l'utilisation d'environ 80 % du sol pour les activités agricoles, le Cambrésis est fortement peuplé (densité de 176 habitants par km<sup>2</sup>). Le Cambrésis ne connaît pas une désertification de ses campagnes, bien que l'on constate une baisse démographique depuis quelques années.

L'enjeu est également lié à l'attractivité du territoire et au niveau de services attendus de nos jours par les habitants. La baisse progressive de l'offre de service, en particulier des services publics, n'est pas justifiée par des éléments démographiques et risque de freiner voire d'annuler les efforts de développement mis en œuvre. La qualité de vie dans un territoire est liée à la qualité et à la diversité de cette offre de services, et les nouveaux arrivants (entreprises ou particuliers) regardent très attentivement cet environnement avant de s'installer.

En outre, cette offre de services, notamment privés, répondant à une attente des habitants, est source d'emplois dans les domaines du commerce et de l'artisanat.

Enfin, si l'on constate un niveau de services en baisse dans le Cambrésis, on remarque des disparités marquées entre les différents territoires et en particulier entre les pôles urbains et les villages.

Les communes rurales ont de plus en plus de difficulté à conserver des services de proximité. Outre leur dimension économique, les activités artisanales et commerciales sont porteuses d'animation et de dynamisme. Le maintien de ses services constitue donc un enjeu fort si l'on souhaite qu'elles ne deviennent pas des villages dortoirs et pour enrichir la qualité de vie de tous les habitants de l'arrondissement. Cet objectif implique une démarche volontariste et l'application de décisions fortes et respectées par tous visant notamment à un équilibre entre grande – moyenne distribution et commerces de proximité.

Mesure 5-2 : Mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) à la portée et au service de chaque citoyen.

Le Cambrésis connaît un retard dans la maîtrise et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication : retard en terme d'équipement et en terme d'éducation. Considérant que les TIC constituent un enjeu fort pour l'avenir du développement du territoire et pour l'adaptation des habitants à la société de demain, les acteurs locaux s'engagent dans des actions fortes.

Avant toute chose, l'objectif se définit en termes de moyens : il est temps d'offrir un **accès rapide** à Internet à l'ensemble de la population, de mettre à disposition des collectivités locales les moyens humains et matériels nécessaires (en mutualisant les moyens) pour créer et développer les outils adaptés à l'utilisation des TIC (création de sites Web, de portails, numérisation de documents...), de permettre à chaque collectivité de s'équiper en matériel informatique ou autres matériels liés aux TIC.

Ces mesures doivent s'accompagner localement d'objectifs en termes de services : en améliorer la communication et le dialogue avec les citoyens par la création d'un portail citoyen, système fédérateur de gestion et de diffusion de l'information publique ; en gérant des banques de renseignements et de documents pour informer les usagers et le personnel des collectivités, les aider dans leurs démarches (développement de l'**e-administration**) ; en proposant des outils de communication partagés (mails, forum...) qui facilitent le dialogue avec la population et démocratisent l'usage des TIC dans chaque foyer (développement de l'**e-citoyenneté**).

Des actions précises pourraient être mise en œuvre :

- Créer un **espace d'informations et d'échanges** à l'ensemble du Pays du Cambrésis en terme culturel par le biais d'un site « CULTURE ».
- Développer de pareils espaces dans tous les domaines (Economie, commerce, association, emploi, jeunesse, sport, jumelage, tourisme, travaux....)
- Créer des sites de communes, de communauté de communes ou d'agglomération accessibles via ce portail.
- Offrir à **chaque habitant des services personnalisés** : e-mail, agenda, news group, liste de diffusion, espace disque, agence de presse virtuelle...

- **Faciliter l'utilisation des services publics et le règlement des services rendus** (*restauration scolaire, études, garderies périscolaire, piscine, médiathèque, horodateurs...*) par la mise en place de cartes à puce « Villes »

**Enfin, l'objectif global est de développer et démocratiser l'usage des TIC dans le Cambrésis :**

- Créer des cybercentres ou des cyberbus pour assurer la formation en informatique de tous les publics.
- Développer les équipements informatiques des écoles maternelles et élémentaires afin de permettre à chaque enfant de préparer dans de bonnes conditions le B2i (Brevet Informatique et Internet).
- Mettre à disposition des citoyens, dans les espaces publics, des bornes de consultations
- Assurer la formation des élus et des agents des collectivités à l'usage des TIC

*Mesure 5-3 : Généraliser au niveau du Pays du Cambrésis les dispositifs socio-éducatifs insuffisamment répandus*

Dans l'objectif de préparer l'avenir, les acteurs du Cambrésis estiment qu'un effort particulier doit être porté en faveur des 0 – 18 ans pour leur donner les clefs du monde de demain, grâce au développement socioculturel.

Des dispositifs existent et sont performants quant à la mise en œuvre d'actions socio-éducatives en particulier pour :

- La petite enfance (Contrat Petite Enfance de la CAF),
- L'enfance (Contrat Temps Libre de la CAF),
- L'accompagnement de la parentalité,
- les Contrats Educatifs Locaux (CEL),
- les Contrats Locaux d'Education Artistique (en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC).

Une information est à réaliser sur les méthodes d'analyse des besoins, d'élaboration de projets, de montage des dossiers et sur les modes de financements pour faciliter l'appropriation de ces dispositifs par les EPCI et/ou les communes.

La mise en œuvre de ces dispositifs suppose une collaboration étroite avec l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Général du Nord, ainsi que l'appui d'un bénévolat fortement présent.

*Mesure 5-4 : Améliorer les conditions de vie des personnes âgées en développant sur la totalité du territoire une offre de services adaptée*

L'analyse des évolutions démographiques du Cambrésis montre un vieillissement de plus en plus important : si les tendances nationales sont identiques, la situation est accentuée localement par la migration d'une population jeune à la recherche d'emploi. Malgré un solde naturel encore positif, le Cambrésis perd donc une part de sa population.

Ces enjeux sont importants dans le Pays du Cambrésis dont la population de plus de 60 ans avoisine les 18.5%.

Deux enjeux se dessinent à partir de cette analyse :

- un enjeu de service public et de solidarité auprès d'une partie des personnes âgées en difficultés,
- un enjeu de créations d'emploi compte tenu de la demande de services nouveaux que cette évolution démographique peut induire.

Les carences en terme de moyens et de services, impliquent des mesures importantes dans le Cambrésis pour répondre efficacement à cette problématique. L'ambition du territoire est donc de répondre dans les meilleures conditions aux besoins et aux attentes de ce ou plutôt ces nouveaux publics.

Des pôles de concertation gérontologique sont actifs ou en cours d'élaboration dans le Cambrésis. Ils représentent une approche volontariste du traitement des enjeux liés au vieillissement de la population dans le Cambrésis. Dès à présent, certaines problématiques ont été identifiées :

- le maintien à domicile le plus longtemps possible,
- l'hébergement des personnes âgées,
- la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparents,
- l'information et la prévention du vieillissement.

L'implication du Pays est d'autant plus importante dans l'accompagnement des pôles de concertation gérontologique que sont soulevés des enjeux transversaux comme la formation des personnels, les transports, le rôle des associations.

#### Mesure 5-5 : Améliorer la qualité des déplacements dans le Cambrésis

L'équité quant à l'accès aux services est liée à leur présence, dans tout le Cambrésis, mais aussi aux enjeux de mobilité. La problématique des déplacements revêt ici une dimension particulière, par sa qualité transversale. Cette question est d'autant plus importante dans le territoire que l'on constate un très faible taux de motorisation des ménages, plus particulièrement dans les zones rurales et la partie est de l'arrondissement (qui correspondent aux zones les plus enclavées).

Ces contraintes limitent la capacité des cambrésiens à accéder aux services ou à réaliser leurs occupations :

- démarches administratives,
- activités professionnelles,
- activités sportives, ludiques et culturelles.

L'accent doit donc être mis sur :

- L'amélioration du transport collectif dans le Cambrésis
- Le transport à la demande

L'étude « Transport » en cours de finalisation doit permettre de dégager des axes d'interventions pour le Cambrésis.

## **Axe 6 : Développer une politique culturelle et sportive ambitieuse en particulier à destination des jeunes**

L'objectif est d'offrir aux habitants du Cambrésis les conditions de leur épanouissement intellectuel, culturel et physique. Cela suppose des équipements et des services culturels et sportifs répartis sur tout le Cambrésis mais aussi des capacités d'animation, de programmation.

L'enjeu est de favoriser les échanges sociaux grâce aux activités culturelles et sportives.

Un projet de télévision locale pourrait voir le jour, avec l'ambition de devenir un lien nouveau entre les habitants du Cambrésis, une source d'information, de découverte et de connaissance.

### *Mesure 6-1 : Mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse*

L'objectif est de mettre en place dans le Cambrésis une programmation et des animations de qualité appuyées sur des équipements adaptés, accessibles par tous les habitants :

- une programmation culturelle qui rende le Cambrésis attractif
- des actions fortes auprès des jeunes (6 – 18 ans)

La culture doit être comprise dans ses différentes acceptions :

- dans le sens « art et histoire »,
- dans le sens de la découverte de l'autre, de ses différences et de ses richesses, dans un objectif de tolérance et d'ouverture d'esprit.

Elle doit être un levier de développement local à court et moyen terme, en ce sens qu'elle développe les ressources des personnes.

Une stratégie doit se définir afin de :

- continuer l'équipement culturel pour un maillage plus pertinent du Cambrésis,
- favoriser l'animation et la programmation culturelle : spectacle vivant (Scènes Mitoyennes, Scènes du Haut Escaut, Théâtre de Cambrai...), le cinéma, l'art moderne...
- les musées (musée des Beaux Arts à Cambrai, Matisse au Cateau-Cambrésis, de la Dentelle à Caudry...)
- promouvoir l'art et la culture comme levier de développement social, d'ouverture, de citoyenneté et d'épanouissement personnel (ex : atelier artistique dans les écoles, mise en œuvre de Contrat Local d'Education Artistique avec l'Education Nationale...)
- favoriser et développer les échanges avec d'autres territoires.

**Des actions sont en cours dans le Cambrésis. L'objectif doit être de favoriser le développement des structures existantes, de favoriser les échanges et les partenariats :**

#### ➤ **Le spectacle vivant**

Afin de poursuivre cet objectif de généralisation à l'ensemble du territoire, il est envisagé de s'appuyer sur l'existant : Scènes du Haut Escaut et Scènes Mitoyennes. L'examen de leurs complémentarités pourrait permettre le renforcement indispensable du professionnalisme et les économies d'échelle dans un élargissement de leurs actions au Cambrésis.

- **Le cinéma et l'éducation à l'image (Les cinémas : le Palace à Cambrai, le cinéma d'art et essai « les archers », le Millenium à Caudry, le Sélect au Cateau...)**
- **Les musées (Musée des Beaux Arts de Cambrai, musée Matisse, musée de la Dentelle de Caudry)**
- **La création locale et l'art moderne**

Un effort particulier pourra être porté sur l'art moderne, en s'appuyant en particulier sur l'association « Art en Cambrésis ».

- **Les événementiels (Le Festival Juventus, les fêtes traditionnelles)**

### Mesure 6-2 : Définir et mettre en œuvre une politique éducative et sportive

Les pratiques sportives et de loisirs sont des vecteurs d'épanouissement et de développement personnel, d'apprentissage de la vie sociale, de respect de soi et des autres. Elles permettent en outre de favoriser un état de santé pour les habitants. Un effort doit donc être porté pour appuyer les actions et animations dans ces domaines.

L'objectif est de renforcer les coopérations dans le domaine éducatif et sportif, en favorisant le rapprochement d'associations pour une optimisation des moyens et une économie d'échelle.

Afin d'être en adéquation avec le Programme Territorial de Santé (mesure 9 de la Charte), le sport (scolaire, associatif ou dans le cadre des loisirs) et plus particulièrement la natation, sont des vecteurs privilégiés pour atteindre cet objectif.

L'exploitation de l'inventaire en cours des équipements sportifs de toutes les communes fait déjà apparaître des carences en matières d'équipements. Là aussi un effort devra être engagé afin de créer un maillage territorial qui permettra l'accès à la pratique sportive pour tous et au moins dans les sports de base.

### Mesure 6-3 : Intervenir auprès de l'enfance et la jeunesse

Le choix de définir une mesure spécifique, transversale, en faveur d'un public identifié, vient du constat peu réjouissant réalisé : les élèves du Cambrésis connaissent un retard scolaire et éducatif inquiétant. Les indicateurs montrent un taux de jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un établissement inférieur aux moyennes nationale et régionale, un retard quant à l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter...) constaté dès l'école primaire ou à l'entrée du collège, un taux de diplômés très inférieurs aux moyennes nationales et régionales...

Ce constat est inquiétant dans la mesure où le Cambrésis hypothèque aujourd'hui une part de son développement futur et risque de voir se reproduire des situations familiales et sociales précaires.

L'objectif est donc de renforcer voire de développer, les moyens et les actions à destination de la jeunesse, avec l'ambition d'anticiper et de préparer l'avenir dans de meilleures conditions.

La difficulté vient de la grande diversité des institutions, organismes, associations... qui travaillent, des enjeux (épanouissement et développement personnel, apprentissage de la vie

sociale, éducation, développement culturel, activités sportives, loisirs...) et du public (adolescents, jeunes enfants...).

Il apparaît donc qu'un des premiers objectifs est de permettre une coordination, un partenariat renforcé entre les différents organismes sur la base d'un objectif commun et transversal. Pour cela, les institutions majeures qui interviennent auprès des jeunes doivent envisager une politique de décloisonnement afin de favoriser la réflexion et la mise en œuvre de mesures prenant en compte la globalité de l'enjeu.

L'objectif est de donner aux jeunes et aux enfants les éléments nécessaires à leur autonomie et à leur prise de responsabilité future.

Des actions peuvent être menées auprès de tous dans les domaines de l'éducation, du sport, des loisirs, de l'accès à la culture. Mais il faudra envisager des interventions spécifiques fortes à destination de publics particuliers (ex : les jeunes en voie de marginalisation) ou sur des territoires qui concentrent les difficultés.

L'objectif est donc de mettre en œuvre des actions concertées pour :

- Les préparer à affronter dans les meilleures conditions la société de demain,
- Favoriser le parcours éducatif,
- Favoriser l'éveil, la curiosité et l'ouverture,
- Permettre l'épanouissement et le développement de la personne,
- Faciliter l'apprentissage de la vie sociale

*Mesure 6-4 : Soutenir les actions du milieu associatif. levier de développement social et culturel*

Les travaux du Conseil de Développement ont fait apparaître la présence d'un milieu associatif dense et très actif dans le Cambrésis. Des nombreuses associations culturelles, sportives... existent dans le Cambrésis. Elles constituent :

- un lieu de rencontres et d'animation majeur dans les villages,
- un lieu d'ouverture et d'animation pour les jeunes (centres aérés, associations sportives...),
- un lieu de citoyenneté et d'initiatives.

Ce milieu associatif constitue une force pour le Cambrésis, car il concerne la vie quotidienne de la grande majorité des habitants. Un appui doit voir le jour, afin de faciliter leurs actions.

L'objectif serait de créer un pôle ressource qui s'adresserait à toutes les associations à vocation sociale, éducative et / ou culturelle pour :

- aider les associations à développer leurs actions et leurs projets adaptés aux spécificités du territoire,
- créer un observatoire des initiatives locales.

## **Les acteurs, moyens et dispositifs pour la mise en œuvre des actions**

**Les EPCI et les Communes**

**Les Chambres consulaires dans leurs domaines respectifs d'intervention**

**Cambrésis Développement Economique**

**Cambrésis Initiative**

**La CAF**

**L'Education Nationale**

**Les Scènes Mitoyennes**

**Le Conseil Général (Unités Territoriales)**

**Le PLDAIE**

**La déclinaison locale du PRDESS**

**La Mission Locale**

**Le PLIE**

**Le monde associatif**

## **Orientation III**

### **Développer l'attractivité du Cambrésis**

La concurrence entre les territoires, à une échelle mondialisée, et les stratégies de développement qui se définissent dans les territoires voisins, amènent à considérer le périmètre du Pays du Cambrésis comme le plus pertinent pour organiser cette offre afin qu'elle soit la plus complète et la plus diversifiée possible.

L'enjeu est de développer l'attractivité locale, au niveau du bassin d'emploi, qui correspond à un territoire de plus en plus étendu, compte tenu de l'accroissement des distances de déplacement. L'ambition est donc de valoriser et promouvoir la qualité de l'environnement social, culturel et naturel du Cambrésis et son cadre de vie.

Le Cambrésis présente l'originalité par rapport à d'autres territoires de concilier le rural et l'urbain intimement mêlés sur l'arrondissement. En effet, la densité et le maillage urbain du Cambrésis le distinguent des territoires spécifiquement ruraux : la dispersion des pôles de services sur l'ensemble de l'arrondissement constitue un potentiel de développement. De plus, le Cambrésis ne connaît pas les mêmes contraintes de densité d'occupation, de déplacements...des agglomérations voisines ou du bassin minier.

L'objectif est de maintenir, de valoriser cette spécificité gage de qualité de vie et d'en faire un atout pour l'image externe en vue de promouvoir l'attractivité du territoire.

## **Axe 7 : valoriser la qualité de l'environnement rural et urbain**

Le Cambrésis se caractérise par un réseau de villes inséré dans un territoire rural et agricole. C'est bien l'image du Cambrésis comme un territoire rural, dominé par l'agriculture intensive, qui est véhiculée. Pourtant, l'histoire du Cambrésis est aussi celle de l'industrie, implantée hier comme aujourd'hui dans l'ensemble du territoire. L'agglomération de Cambrai n'est pas le lieu de concentration unique des activités industrielles. Cette industrie parsemée en milieu rural a pourtant des difficultés à opérer ses mutations, dans un contexte économique mondial qui favorise les concentrations et les connections aux infrastructures de communication.

Cette histoire industrielle a laissé cependant dans le Cambrésis ce réseau de villes, pôles de services pour les territoires ruraux qui les entourent. C'est un atout que le Cambrésis doit jouer, dans un contexte où la qualité du mode de vie devient un critère de plus en plus fort pour les ménages.

En effet, le Cambrésis ne connaît pas de problème de surconcentration urbaine, comme c'est le cas dans les métropoles régionales ou encore dans le bassin minier. Il se rapproche pour cela de l'Avesnois ou encore l'Arrageois, comme un potentiel de développement nouveau, bien localisé.

Car il faut valoriser le patrimoine du Cambrésis, pour concurrencer des territoires sensibilisés à ces enjeux depuis longtemps comme l'Avesnois.

L'ambition est donc de s'appuyer sur cet équilibre, cette complémentarité entre les pôles de services urbains et les territoires ruraux. Les liens qui unissent ces micro territoires dans le Cambrésis sont indéniables : le développement local se définit donc dans cette cohésion.

La stratégie vise à renforcer la vocation du Cambrésis à être un lieu de vie agréable au profit des habitants, mais aussi avec la volonté d'en attirer de nouveaux, en :

- réduisant les séquelles du passé,
- anticipant l'avenir, par rapport aux questions d'environnement,
- valorisant l'existant,
- ne dilapidant pas les atouts.

### *Mesure 7-1 : Réduire les séquelles du passé et anticiper le traitement des déchets*

Des traces témoignent des activités humaines et économiques passées : certaines constituent des handicaps, des freins au développement futur du territoire.

L'objectif est donc de traiter ces séquelles, qui peuvent représenter un danger aujourd'hui, dans un souci d'améliorer la qualité du cadre de vie, de faire un usage parcimonieux du foncier :

- friches urbaines, agricoles, industrielles...
- les décharges brutes.

La nécessité de traiter ces séquelles, à des coûts élevés dans certains cas, amène à poser la question de la capacité du Cambrésis à anticiper, dans les domaines qui pourraient induire des dégradations futures : la gestion des déchets.

Les volumes sont en constante augmentation et la législation de plus en plus précise et contraignante dans le domaine. Une réflexion collective doit être menée afin de trouver des solutions opérationnelles et financières, permettant à terme de répondre aux exigences environnementales et de réduire les coûts futurs.

### **Le traitement des espaces dégradés et des friches**

Il s'agit de traiter et de requalifier les espaces dégradés, urbains ou ruraux, ainsi que les autres sites pollués, comme les décharges brutes (si nécessaire) qui représentent encore 41 sites dans le Cambrésis sur les 71 recensés dans le département.

Un inventaire des friches industrielles est à établir (certains territoires l'ont déjà réalisé : CDR du Catésis...).

### **Le traitement des déchets**

Il s'agit également, compte tenu du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui prévoit la valorisation à terme de 50 % (8 % actuellement dans le Cambrésis) :

- de favoriser la mise en place de déchetteries
- d'encourager d'autres modes de transports que la route pour réduire les nuisances,
- de s'appuyer sur le projet pilote de valorisation des déchets verts (Projet Agricompost, avec une maîtrise d'ouvrage : agriculteurs et Communautés de Communes).

Les axes de réflexion :

- les ordures ménagères et le tri sélectif,
- les déchets industriels,
- les déchets agricoles (en particulier les déchets plastiques et les pneus),
- les déchets organiques et leur recyclage.

L'objectif est donc de mettre en place des actions communes permettant de collecter et de traiter ces déchets plus efficacement et en priorité dans le Cambrésis.

La nécessité est également de faire de l'éducation à l'environnement, afin de sensibiliser les habitants et en particulier les plus jeunes à cet enjeu.

Enfin, un projet expérimental est en cours de réflexion : il concerne la mise en place de recyclage local des déchets organiques (dans un premier temps les déchets verts) et leur valorisation par la filière agricole. Le projet « Agricompost », initié par les agriculteurs, tente de développer un partenariat avec les Collectivités Locales. La mise en place et la pérennisation d'une filière locale permettraient une maîtrise plus forte des enjeux de traitement des déchets.

### Mesure 7-2 : Valoriser l'environnement et le cadre de vie rural et urbain

Les démarches FAN en cours dans l'arrondissement montrent l'intérêt local pour les enjeux liés au cadre de vie et à l'environnement. En effet, on constate que le Cambrésis a une carte à jouer, compte tenu de son patrimoine urbain et rural, agricole et naturel... De nombreuses communes se sont d'ailleurs engagées dans la démarche de « villes fleuries ». Ces actions illustrent la volonté des habitants d'améliorer et d'embellir leur cadre de vie et contribuent à faire évoluer l'image de marque du Cambrésis. C'est un effort local conséquent qu'il s'agit aujourd'hui d'accompagner par des interventions plus fortes.

La qualité de cet environnement, au sens large du terme, tient à cette articulation entre une agglomération, des villes moyennes, des bourgs et des villages qui maillent l'ensemble de l'arrondissement et fournissent une offre de services disséminée.

Si cette offre de services est encore à renforcer, il convient de valoriser encore cet environnement dans un contexte où les contraintes de la vie quotidienne deviennent de plus en plus pesantes et où les familles cherchent des lieux de vie reposants et à taille humaine.

L'objectif vise donc à intervenir pour :

- **Valoriser les espaces publics et le patrimoine urbains, l'architecture commerciale, vernaculaire, militaire...**

Des actions dans ce sens pourraient également profiter les entreprises du bâtiment et les artisans locaux.

- **Valoriser le patrimoine rural et agricole,**
- **Protéger et valoriser les espaces naturels (bois, biodiversité ...),**
- **Protéger et mettre en valeur les cours d'eau (l'Escaut, l'Erclin, la Sensée, la Selle...),**

Dans le cadre de ces actions, les associations d'insertions peuvent être mobilisées (cf. ci-dessus).

### **Développer de l'Eolien**

Le Cambrésis présente des atouts pour le développement de l'énergie éolienne (ref : schéma éolien départemental). De plus, l'ambition des élus d'anticiper afin de répondre aux enjeux environnementaux en fait un thème majeur.

### Mesure 7-3 : Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions

La constitution géologique du plateau du Hainaut-Cambrésis engendre une grande sensibilité à toute forme de pollutions. Aussi, la nappe souterraine représente l'unique ressource en eau potable de l'arrondissement et sa dégradation risque d'accroître les coûts de traitement. La nappe alimente de plus de nombreux cours d'eau. Par ailleurs, ces cours d'eau sont sujets à des pollutions d'origine urbaine (réseau d'assainissement défaillant, rejets de stations d'épuration, d'industrie...) et agricole. Il est donc nécessaire de veiller à la qualité et à la quantité de l'eau sur l'arrondissement, d'autant plus que le renforcement des contraintes législatives risque d'engendrer des investissements.

On constate :

- des eaux souterraines surexploitées et polluées,
- des eaux superficielles de mauvaise qualité.

## **Axe 8 : Améliorer la qualité du logement et l'habitat, facteurs majeurs d'attractivité**

Le parc de logement du Cambrésis présente des composantes assez marquées par rapport aux autres secteurs du département :

- une part importante des logements est issue de la reconstruction de la première guerre mondiale. Ils sont sous-équipés en matière sanitaire notamment et ont fait l'objet de peu de rénovations pendant leurs quatre-vingts années d'existence,
- en milieu rural le niveau général d'équipements des logements est nettement inférieur à celui des logements urbains,
- le Cambrésis a connu une période de récession de la construction particulièrement prononcée dans les deux décennies précédentes ce qui a entraîné un vieillissement automatique du parc,
- la part du logement locatif social est nettement plus faible que dans d'autres arrondissements (à peine plus de 5000 logements locatifs HLM),
- le logement locatif privé répond dans de mauvaises conditions de qualité, à une part importante de la demande très sociale existante dans un arrondissement fortement touché par des problèmes économiques récents (70% des relogements avec accompagnement social),
- ce parc privé est souvent accessible aux personnes démunies mais dans des conditions de "salubrité bas de gamme à rendement maximum",
- le jeu des acteurs (communes, bailleurs sociaux,...), nécessaire afin d'améliorer l'action des travailleurs sociaux, n'est pas correctement identifié ...

En résumé, il apparaît clairement que l'offre de logements n'est pas adaptée aux attentes locales, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Le parc social est saturé, une partie du parc locatif privé est de mauvaise qualité, l'offre en accession à la propriété paraît insuffisante... L'une des conséquences en est le manque de fluidité dans le parcours résidentiel.

L'habitat et le logement constituent un enjeu stratégique fort pour le Cambrésis :

- des conditions d'habitat dignes pour les cambrésiens
- une attractivité nouvelle pour des non cambrésiens.

*Mesure 8 : Définir et mettre en œuvre une politique concertée du logement et de l'habitat dans le Cambrésis*

Les objectifs :

- Rendre le Cambrésis plus attractif grâce à une offre de logement adaptée, plus particulièrement pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, pour les personnes défavorisées et pour les jeunes ; l'objectif est de maintenir les habitants sur le territoire et de favoriser l'arrivée de nouveaux.
- Valoriser le patrimoine ancien, souvent vétuste, lutter contre la vacance dans un souci de redynamiser les centres villes et les centres bourgs ; encourager les rénovations et la mise sur le marché des logements vacants.

- Accroître le niveau de confort des logements existants, parer aux dégradations et requalifier certains logements sociaux.
- Créer un parcours résidentiel fluide dans le Cambrésis, en améliorant la diversité et la qualité de l'offre.
- Intégrer les dynamiques externes (limiter ou contrôler les influences des agglomérations voisines)

Les actions à mettre en œuvre :

**Réaliser une étude stratégique portant sur l'habitat et le logement**

**Définir un programme d'actions concerté avec les Collectivités Locales et le mettre en œuvre**

**Créer un observatoire du logement et de l'habitat dans le Cambrésis**

## **Axe 9 : Favoriser le développement touristique et la promotion du territoire**

Le tourisme constitue un nouvel axe porteur de développement pour le Cambrésis pour :

- valoriser le patrimoine local (urbain, rural, culturel...),
- créer de nouveaux emplois,
- promouvoir le territoire grâce à une image positive.

### Mesure 9-1 : Développer le potentiel touristique

Le Cambrésis dispose d'un véritable potentiel touristique diffus qui peut s'appuyer sur des éléments structurants, particulièrement attractifs :

- le musée des Beaux Arts à Cambrai,
- le musée Matisse au Cateau-Cambrésis,
- le musée de la dentelle à Caudry,
- L'Abbaye de Vaucelles

La nouveauté de l'attractivité touristique et la faible tradition d'accueil touristique expliquent le manque d'organisation du secteur. Des efforts sont à continuer pour le développement des axes suivants :

- Le tourisme vert et le tourisme fluvial,
- Le tourisme de mémoire,
- Le tourisme culturel.

La réalisation d'un parc résidentiel de loisir au carrefour d'itinéraires de randonnées au nord du canal de St Quentin permettra de garantir un tourisme de randonnées accessibles à tous. Le développement de l'activité touristique sur le port de Cantimpré confortera l'image touristique du Cambrésis.

Les projets en cours :

**Les Contrats de Ville Touristique (Cambrai : renouvellement ; Le Cateau-Cambrésis : en cours d'élaboration)**

**Le centre d'interprétation du Char de Flesquières**

**Le Pays d'Art et d'Histoire**

Proposé dans le cadre des groupes de travail, il verra sa faisabilité vérifiée. Cette opportunité conduirait au renforcement de la notoriété du Cambrésis.

**Le projet de reconversion d'ancien camp militaire de Bois L'Evêque**

Ce projet a vocation à devenir un projet structurant de développement pour le Cambrésis.

**Le centre Owen**

Inscrit dans le cadre du projet de reconversion du camp militaire de Bois L'Evêque, ce projet est dédié à la mémoire du poète anglais Owen, mort à Ors en 1918 en collaboration avec des partenaires anglais, allemands...

La quantité et la diversité des projets dans le domaine touristique montre le foisonnement d'initiatives et la dynamique actuelle du Cambrésis dans ce domaine.

Mesure 9-2 : Coordonner l'offre touristique et la promotion du Cambrésis

Cette coordination et cette promotion peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur l'association Tourisme en Cambrésis qui regroupe les élus et acteurs du tourisme du territoire.

Ses axes d'actions en cours visent la formation des acteurs, la communication interne et externe, la commercialisation de produits touristiques.

Son plan triennal prévoit les circuits de mémoire (le tank de Flesquières, la maison d'Owen à Ors), Matisse et le textile, les circuits autour du patrimoine rural et urbain.

Son objectif est de : « Faire du Cambrésis un territoire propice au **Tourisme de Découverte**, le faire savoir, faire venir et faire revenir...tels sont les objectifs que se sont fixés les acteurs locaux du Tourisme. »

Objectifs :

**Créer un observatoire du tourisme**

**Définir le positionnement touristique du Cambrésis**

## **Les acteurs, moyens et dispositifs pour la mise en œuvre des actions**

**Les EPCI et les Communes**

**Les Chambres consulaires dans leurs domaines respectifs d'intervention**

**Tourisme en Cambrésis**

**La SARL Agricompost**

**L'Etablissement Public Foncier (EPF)**

**Le Comité Départemental du Tourisme**

**Les Offices de Tourisme du Cambrésis**

**Les musées**

## **Des mesures d'accompagnement nécessaires pour la réussite du projet et pour anticiper les enjeux futurs**

Une des conditions de réussite du projet de développement sera l'organisation et le renforcement des pôles de compétences :

- les structures intercommunales
- les compétences à l'échelle du Cambrésis

L'enjeu est de renforcer l'efficacité de l'intervention publique sur le territoire et la capacité à anticiper les enjeux futurs.

Pour rappel, le Cambrésis est l'arrondissement du Nord qui dispose du plus faible taux de techniciens. Ce manque de structuration et d'organisation des compétences en aménagement est préjudiciable au développement local.

### *Mesure A : Renforcer les structures intercommunales*

La capacité de mettre en œuvre les projets de développement est liée directement à celle des structures intercommunales pour différentes raisons :

- les intercommunalités ont les compétences légales pour réaliser les projets,
- elles constituent le relais entre l'échelle d'arrondissement et l'échelle de proximité.

Elles sont chargées des enjeux stratégiques : le développement économique, l'aménagement du territoire, la politique de l'habitat et du logement, l'environnement...

Les moyens des structures intercommunales sont liés à leur taille, et plus concrètement à leurs capacités financières pour :

- réaliser des actions,
- disposer de techniciens chargés de leur élaboration, du montage de dossiers et de leur mise en œuvre.

Le morcellement du Cambrésis en de nombreuses intercommunalités de petite taille, ne permet pas de coordonner et de réaliser certaines actions. **Le rapprochement de certaines Communautés de Communes serait donc un atout pour le développement local.**

### *Mesure B : Organiser et développer les compétences techniques dans le Cambrésis*

L'enjeu est d'enrichir les connaissances et les compétences des acteurs du développement et de développer des pôles thématiques, dans le but de :

- Disposer d'une information suffisante pour élaborer des projets adaptés au contexte local,
- Mettre en œuvre efficacement les actions,
- Réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens humains et financiers à l'échelle de l'arrondissement

### **La continuité des Projets de Territoire dans le projet de développement du Cambrésis**

Trois Contrats de développement ont été signés dans le Cambrésis et sont actuellement en phase de réalisation :

- le Contrat de Développement Mixte de Cambrai Haut-Escaut,
- le Contrat de Développement Rural du Caudrésis,
- le Contrat de Développement Rural du Catésis.

Un autre projet de développement est en cours de réflexion sur le territoire des Communautés de Communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut.

La priorité est donc d'assurer la continuité de ces démarches compte tenu :

- des travaux réalisés et des projets en cours de mise en œuvre,
- de l'expérience acquise et des savoir-faire développés,
- de la culture de projets créée,
- du rôle majeur joué par les acteurs de ces territoires et en particulier les agents de développement pour l'élaboration du projet de Pays.

Pour ces raisons, il est primordial que les compétences (en terme d'ingénierie), soient mises à profit pour le développement du Cambrésis.

### **L'organisation d'un pôle de compétences à l'échelle du Cambrésis, grâce à l'optimisation des moyens : pour une Agence d'Urbanisme et de Développement dans le Cambrésis ?**

Les travaux du Pays du Cambrésis ont mis en lumière la nécessité de disposer localement d'une ingénierie de qualité à l'échelle des EPCI mais aussi à l'échelle de l'arrondissement. L'objectif est de maîtriser localement les problématiques grâce à une connaissance précise des enjeux, à la capacité de les analyser et à mettre en œuvre des actions.

Certains engagements ont déjà été pris par les acteurs locaux : Tourisme en Cambrésis, Cambrésis Développement Economique, le PLIE, la Mission Locale. Ces démarches sont le résultat d'une action commune et d'une mutualisation des moyens pour disposer de cette capacité d'intervenir.

Cependant, les attentes sont grandes dans le domaine : la question de l'habitat et du logement demande une attention particulière (observatoire du logement), les enjeux d'urbanisme réglementaire, de planification également.

Dans le cadre du projet de Pays, les acteurs locaux se proposent d'étudier précisément la faisabilité d'une Agence d'Urbanisme et de Développement qui serait un outil à disposition

des Collectivités Locales afin de mieux connaître le territoire et intervenir de manière plus efficace.

Cette réflexion doit porter sur les missions que pourraient avoir cette agence, son mode de fonctionnement et son mode de financement.

Le Cambrésis constate par ailleurs, les efforts d'organisation réalisés par les territoires voisins et attend un engagement fort de la part des partenaires pour mener à bien un tel projet qui demandera des efforts financiers.

### **La mise en œuvre d'un SCOT en coordination avec la Charte de Développement du Pays**

Un SCOT est en projet dans le Cambrésis : il couvrira l'ensemble de l'arrondissement excepté la Communauté de Communes de l'Enclave (en raison de la discontinuité territoriale) et la Communauté de Communes des Hauts du Cambrésis. Le Syndicat Mixte chargé de sa mise en œuvre doit engager les travaux nécessaires à son élaboration en 2004.

Il illustre la volonté du Cambrésis de se fédérer et de mettre en place des outils communs pour son développement.

#### *Mesure C : Réaliser des partenariats avec les territoires voisins*

Le Cambrésis doit assumer la place qui est la sienne au sein de la région, en développant les relations et les coopérations avec les territoires voisins et les centres de décisions. Le développement local ne peut se réaliser en vase clos et les centres d'intérêt commun identifiés par la suite, montrent que le territoire a tout à gagner à s'inscrire dans un réseau de coopération plus large.

Proposition d'axes de coopération :

- Arrageois : agriculture et industrie agro-alimentaire, université, développement économique et projet de canal à grand gabarit...
- Valenciennes : formation supérieure, beaux-arts, industries automobiles...
- Avesnois : tourisme, agriculture pastorale...
- Aisne : broderie...
- Douaisis : tourisme (Lewarde...)

# Charte de Développement du Pays du Cambrésis

## ANNEXES

## **ANNEXE 1 :**

### **Liste des membres du Comité de Pilotage Elargi**

#### **Comité de Pilotage local à titre délibératif :**

- M. BRICOUT, Maire de Caudry ;
- M. CATTET, Président de la Communauté de Communes du Pays du Solesmois ;
- M. CHARLET, Président de la Communauté de Communes Sensescaut ;
- Mme DESSAINT, Maire de la commune de Masnières ;
- M. DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis ;
- M. DOSIÈRE, Président de la Communauté de Communes Sud Cambrésis ;
- M. DUCHEMIN, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Vinchy ;
- Mme DUCHEMIN, Présidente de la Communauté de Communes de l'Enclave ;
- M. DUFRENNE, Président de la Communauté de Communes Sambre- Bois Lévêque ;
- M. GAMEZ, Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis ;
- M. LASSERON, Maire de la commune de Villers Outréaux ;
- M. LEGENDRE, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- M. LEMAIRE, Président de la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis ;
- M. MACHEPY, Maire de la commune de Solesmes ;
- M. MACHUT, Président de la Communauté de Communes de la Vacquerie ;
- M. NAVETEUR, Maire de la commune d'Avesnes-Lez-Aubert ;
- M. SIMÉON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Matisse, Maire de Le Cateau-Cambrésis ;
- M. VILLAIN, Député-Maire de la commune de Cambrai.

#### **Représentants de l'Etat, de la Région et du Département :**

- Mme LECAILLON, Sous Préfète de Cambrai ;
- M. PERCHERON, Président du Conseil Régional ;
- M. VANDIERENDONCK, Vice - Président, chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville du Conseil Régional ;
- M. DEROSIER, Président du Conseil Général.
- M. KANNER, Vice - Président, chargé de l'aménagement du Territoire et des transports du Conseil Général

#### **Comité de Pilotage local à titre consultatif :**

- Melle BATAILLE, Vice - Présidente du Conseil Général, Conseillère Générale ;
- M. BATAILLE, Député du Nord ;
- M. BÉGUIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cambrésis ;
- M. COULON, Conseiller Général ;
- M. COUPE, Conseiller Régional ;
- M. DEQUIDT, Conseiller Régional ;
- Melle DISDIER, Conseillère Régionale ;

- Mme DOUAY, Conseillère Régionale ;
- Mme DURIEUX, Conseillère Générale et Régionale ;
- M. FLAMENGT, Conseiller Général ;
- M. FOVEAU, Représente le Président de la Chambre d'Agriculture du Nord ;
- M. PRUVOT, Président de la Chambre d'Agriculture du Nord ;
- M. LAVALARD, Président de la Chambre de Métiers (Antenne de Cambrai) ;
- M. SEGARD, Conseiller Général ;
- Mme SORLIN, Conseillère Générale.

**Techniciens associés :**

- M. BLOC, Préfecture de Région, SGAR ;
- M. BRUNIVAL, Chargé de mission, SGAR ;
- Melle HACHIN, animatrice territoriale, Maison de l'Emploi du Cambrésis ;
- Mme HERBERT, Chargée de mission du Territoire de Cambrai Haut Escaut ;
- M. LARCHER, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cambrésis ;
- M. LASSELIN, Directeur de la Maison de l'Emploi ;
- M. LAUVERJAT, Directeur de Cambrésis Développement économique ;
- M. LENANKER, Directeur à la Direction des Territoires du Conseil Régional ;
- M. LESTRINGUEZ, Responsable Tourisme en Cambrésis ;
- M. MENARD, Chargé de mission Territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis et Sensecaut ;
- M. PALMIOTTI, Directeur des études du Syndicat Mixte du SCOT ;
- M. PICHON, Directeur Adjoint à la Direction Environnement et du Développement du Territoires du Conseil Général du Nord ;
- M. SCREVE, DDE-SAT Ouest Cis ;
- Melle VELDEMAN, Chargée d'études du Conseil Général du Nord ;
- Mme VILLEMIANE, Chargée de mission de la Communauté de Communes du pays Solesmois ;
- M. RICOME, Chef de Projet du Pays du Cambrésis ;
- Mme WAREMBOURG, Chargée de Mission à la Direction des Territoires du Conseil Régional.

## **ANNEXES 2 :**

### **Liste des membres du Conseil de Développement du Pays du Cambrésis**

Sont ici présentés les différents collèges et leur composition (personne ou organisme titulaire, avec son représentant), ainsi que les invités représentant les partenaires institutionnels.

#### **Collège "Institutions et partenaires associés"**

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (M. Blanchard)
- Comité de Pilotage du Pays (M. Legendre CAC)
- Comité de Pilotage du Pays (M. Devaux Caudrésis)
- Comité de Pilotage du Pays (M. Siméon Matisse)
- Comité de Pilotage du Pays (M. Cattet Solesmois)
- Comité de Pilotage du Pays (Mme Dessaint)
- Syndicat de la Selle (M. Grimaldi)
- ANPE (Mme Yamendjeu)
- ASSEDIC (M. Blairon)
- CAF (Mme Lefevre)
- Centre hospitalier de Cambrai (M. Andarelli)
- Centre hospitalier du Cateau (Mme Wesoleck, Directrice)
- Comité Régional Olympique et Sportif (Maurice Fouquart)
- Médiathèque départementale (Mme Rau)

#### **Collège "Organisme de pays"**

- Cambrésis Initiative (M. Bruniaux)
- CDE (M. Villain)
- Mission Locale (M. Villain)
- PLIE (M. Wattiez)
- Scènes mitoyennes (Mme Tournay)
- SCOT (M. Villain)
- Tourisme en Cambrésis (Mme Durieux)
- Maison de l'emploi (M. Villain)

### **Collège "Socio-économique"**

- CFDT (M. Leclair)
- MEDEF (M. Krézmianowsky)
- CCIC (M. Beguin)
- Chambre d'agriculture (M.Foveau)
- Chambre des Métiers (M. Lavalard)
- Université de Valenciennes (Mme Mairesse)
- CFTC (Mme Hulain)
- SNPI (M. Bracq)
- CGT (M. Mathon)
- FO (M. Bégard)
- Union commerciale de Cambrai (M. Lecornet)
- Union commercial de Caudry-Beauvois (Mme Pruvot)
- Union commerciale du Cateau (M. Fossé)
- Union commerciale et artisanale de Solesmes (M. François)

### **Collège "Vie culturelle et associative"**

- Scènes du Haut Escaut (Mme Cardon)
- ACORS (M. Roquet)
- CODES (Mme Armand)
- Amicales Laïques (M. Plichon)
- Centres sociaux (Mme Boury)
- Personnes âgées (M. Simanoski)
- Association sportive (M. Warwick)
- Illettrisme (M Laby, Directeur d'Action)
- Musée Matisse (Mme Symusiak, conservatrice)
- Musée des Beaux Arts (Mme Burnod, conservatrice)
- Musée de la Dentelle (M. Bélot, Président ou Mme Catoire, conservatrice)
- OT de Cambrai (M. Lerouge)
- OT de Caudry (Mme Duez)
- OT du Cateau (Mme Piérard)
- Pays' en Actions (M. Delcourt)

### **Collège "Personnes qualifiées"**

- Mme Becquet, Agricultrice
- M. Bézu, Président de l'Université du Temps Libre
- M. Brillet, Retraité
- Mgr Garnier, Archevêque de Cambrai
- Mme Leterme, Agricultrice
- M. Jachna, Retraité
- M. Gantiez, Nord Patrimoine
- Mme Leclercq
- M. Vermeulen, Agriculteur
- M. Hary, Agriculteur
- M. Leduc, Retraité
- Mme Albaret, Animatrice au service du patrimoine de la ville de Cambrai
- M. Millet
- M. Carpentier
- Mme Godin
- M. Allion
- Mme Lapierre (ADAPT)

### **Partenaires institutionnels**

- Mme Lecaillon, Sous-préfète
- M. Bloc, S.G.A.R
- Mme Warembourg, Conseil Régional
- M. Pichon, Conseil Général

## **ANNEXE 3**

### **ABREVIATIONS ET SIGLES**

CCIC : Chambre de Commerce et d'Industrie du Cambrésis

CLAP : Comité Local d'Aide aux Projets

CDE : Cambrésis Développement Economique

CDR : Contrat de Développement Rural

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICARE : Insertion sur le Cambrésis par l'Activité économique pour le Retour à l'Emploi

PLDAIE : Programme Local de Développement de l'Activité, de l'Insertion et de l'Emploi

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PRDESS : Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

PRCTE : Programme Régional pour la Création et la Transmission d'Entreprise

PTS : Programme Territorial de Santé

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

SPL : Système Productif Local

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

VNF : Voies Navigables de France